

**Conseil économique et social**

Distr. générale
13 août 2020
Français
Original : anglais

**Rapport du Conseil d'administration du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux
de sa session annuelle de 2020**

(29 juin-2 juillet 2020)*

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaires de 2020, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Le rapport sera publié sous la désignation suivante : *Documents officiels du Conseil économique et social, 2020, Supplément n° 14* ([E/2020/34/Rev.1-E/ICEF/2020/7/Rev.1](#)).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session.	3
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	3
B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	3
II. Délibérations du Conseil d'administration	7
A. Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019 . . .	7
B. Mesures prises par l'UNICEF pour faire face à la pandémie de COVID-19	10
C. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF	12
D. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes.	14
E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	16
F. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	18
G. Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021 . .	21
H. Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.	23
I. Exposé sur les efforts déployés par l'UNICEF pour assurer la durabilité environnementale de ses activités mondiales et sur ses cibles en la matière	24
J. Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	25
K. Questions diverses	26
L. Adoption des projets de décision.	26
M. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration	26
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2020.	29

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2020/6](#) et [E/ICEF/2020/6/Corr.1](#)).
2. La Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, 41 délégations ayant le statut d'observateur, dont 1 organisation intergouvernementale, 2 organisations internationales, 12 organisations non gouvernementales et 10 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs.

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

3. La Présidente du Conseil d'administration et Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, S.E. M^{me} Rabab Fatima, a ouvert la session annuelle du Conseil d'administration, faisant observer qu'il s'agissait de la première session à se tenir au moyen d'une plateforme virtuelle, signe que c'était désormais en ligne qu'avaient lieu les débats et que la continuité des activités était assurée.
4. La Présidente a remercié la Directrice générale de l'UNICEF et l'ensemble du personnel du Fonds pour le dévouement et le courage avec lesquels ils avaient fait face aux nombreuses répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Elle a souligné la gravité de cette crise sans précédent pour les enfants qui, bien qu'ils ne soient pas des victimes directes de la pandémie, pouvaient cependant en faire les frais. Elle a énuméré à cet égard les nombreuses difficultés alarmantes qu'ils pouvaient rencontrer, dont le bouleversement de l'apprentissage, une malnutrition croissante, de graves problèmes de santé mentale, un risque accru de violence, de maltraitance et d'exploitation, l'interruption de la vaccination et l'augmentation de l'extrême pauvreté.
5. La Présidente a félicité l'UNICEF d'avoir su réagir rapidement à la crise et remercié les pays donateurs d'avoir offert leur aide sans tarder. Elle a engagé l'organisation à réfléchir aux enseignements à tirer de cette pandémie et à continuer d'examiner l'efficacité de ses méthodes et de ses interventions compte tenu de la situation des mois à venir. Elle a affirmé que le Conseil d'administration soutenait résolument les actions menées par l'UNICEF, auquel il était prêt à fournir des orientations et un appui stratégiques dans sa marche vers un monde plus fort, plus sûr et plus équitable.
6. La Présidente a souligné que l'action entreprise pour faire face à la crise nécessitait une collaboration efficace entre les parties prenantes et que l'UNICEF pouvait y jouer un rôle central, en tirant parti de ses atouts, en élargissant les partenariats et en trouvant de nouveaux moyens de reconstruire en mieux. Les plans de lutte contre la pandémie et de relèvement devaient compléter et appuyer ceux mis au point par les gouvernements et ne pas compromettre la mise en œuvre des programmes ordinaires de l'organisation.
7. Saluant les mesures prises par l'UNICEF pour améliorer la couverture et la qualité de ses interventions humanitaires, la Présidente a souligné la complexité croissante des situations humanitaires et la nécessité de renforcer les capacités de

l'UNICEF en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours.

8. Indiquant que 74 % des objectifs du plan stratégique pour 2018-2021 avaient été atteints à mi-parcours, la Présidente a félicité l'organisation de ses réalisations de l'année précédente. Elle a appelé l'attention sur les nets progrès accomplis dans la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre du chapitre commun. Elle a déclaré que la pandémie pouvait être décisive pour la réforme du système des Nations Unies pour le développement, car la solidarité mondiale pouvait donner naissance à des partenariats interinstitutions inédits à tous les niveaux.

9. La Présidente s'est dite préoccupée par le fait que l'UNICEF avait reçu moins de ressources de base en 2019 et a appelé de ses vœux davantage d'appui et de souplesse dans les financements proposés, de manière à aider l'organisation à faire preuve de rapidité et d'efficacité dans ses domaines d'activité de base et face aux besoins sans précédent créés par la pandémie. Elle a ajouté qu'il devait continuer à chercher des moyens d'élargir sa base de financement.

10. La Présidente a conclu en souhaitant que chacun s'efforce de réinventer le monde afin d'en faire, collectivement, un monde plus juste, plus inclusif et plus vert en soutenant les enfants les plus vulnérables de sorte qu'ils aient une vraie chance de réussir dans la vie et puissent être maîtres de leur avenir.

11. La Directrice générale de l'UNICEF a souligné que la situation actuelle offrait une occasion majeure de trouver collectivement de nouveaux moyens pour l'organisation d'obtenir des résultats en faveur des enfants et des jeunes. Elle a appelé l'attention sur le fait que, même si les travaux sur les priorités examinées lors de la première session ordinaire se poursuivaient et étaient pris en considération dans tous les aspects du nouveau plan stratégique, il faudrait tenir compte de l'impact de la pandémie sur la situation des enfants et sur la programmation.

12. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF avait rapidement adapté et intensifié ses programmes face à la pandémie, qui avait eu entre autres effets celui de susciter une collaboration interinstitutions sans précédent, montrant que les entités des Nations Unies pouvaient être unies dans l'action.

13. La Directrice générale a expliqué que la pandémie tendait à créer davantage d'inégalités, citant à titre d'exemple l'accès à l'eau, aux tests et aux moyens de protection ainsi que les moyens d'apprentissage en ligne. Elle a insisté sur le risque accru de maltraitance et de violence. Elle a souligné l'occasion qui était offerte de se tourner vers l'avenir, d'imaginer les modalités d'un relèvement durable selon des perspectives nouvelles et de rendre le monde plus équitable.

14. La Directrice générale a proposé quatre domaines dans lesquels agir d'urgence pour que le monde sorte de la crise de la COVID-19 plus fort que jamais. En premier lieu, la vaccination systématique devait être maintenue pour tous les enfants. Évoquant le dispositif visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, initiative dont l'UNICEF était partenaire, elle a expliqué qu'une fois qu'un vaccin serait au point, il devrait être distribué et administré rapidement et équitablement, indépendamment des questions du lieu de résidence ou des moyens financiers. Deuxièmement, l'éducation étant un facteur majeur d'égalisation des chances pour les enfants, il était impératif d'aider les pouvoirs publics à rouvrir les écoles en toute sécurité et à résoudre la crise de l'apprentissage. La Directrice générale a appelé l'attention sur la mise en place d'une nouvelle initiative, appelée « Apprendre sans limites », visant à offrir des possibilités d'apprentissage et d'acquisition de compétences à tous les enfants et adolescents. L'objectif de cette initiative était que 500 millions d'enfants et de jeunes pratiquent l'apprentissage numérique d'ici à la fin de 2021, et que ce soit le cas des 3,5 milliards d'enfants et de

jeunes d'ici à 2030. Troisièmement, la Directrice générale a souligné l'importance de l'eau propre, ajoutant qu'il fallait aider les pouvoirs publics à investir dans des réseaux de distribution d'eau de meilleure qualité et accessibles à tous, notamment grâce à l'innovation et à la participation du secteur privé. Le quatrième domaine concerne l'appui aux programmes relatifs à la santé mentale et à l'aide psychosociale en faveur des enfants et des jeunes. La Présidente a approuvé la proposition de la Directrice générale de faire de ces domaines d'action des priorités.

15. La Directrice générale a expliqué que, dans le cadre des travaux entrepris pour améliorer la culture institutionnelle de l'UNICEF, une équipe spéciale sur la discrimination avait été constituée en interne et l'on réfléchissait actuellement aux mesures à prendre pour lutter contre le racisme et la discrimination et y mettre fin, à l'UNICEF comme dans les lieux de travail de l'ensemble du système des Nations Unies.

16. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF prévoyait de présenter un rapport détaillé sur les effets de la pandémie COVID-19 sur sa situation financière lors de la prochaine session du Conseil. Elle a fait état d'une baisse inquiétante des contributions aux ressources ordinaires provenant tant du secteur public que du secteur privé et demandé aux délégations d'aider à faire valoir auprès de leurs capitales la validité des formules de financement souples et non affectées dont l'organisation avait tant besoin. L'UNICEF proposait également la création d'un fonds de roulement renouvelable afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins relatifs aux programmes. La Directrice générale a décrit les gains d'efficacité et les économies non négligeables qui avaient été réalisés. Elle a indiqué que ces efforts se poursuivraient, l'organisation étant déterminée à ce que chaque ressource disponible soit employée avec une plus grande efficacité et une plus grande efficacité au service de l'aide aux enfants.

17. La Directrice générale a conclu sa déclaration par une invitation à la réinvention collective, l'organisation devant veiller à ce que l'égalité d'accès et l'égalité des chances soit au cœur de tous les aspects de son travail.

18. La déclaration a été suivie de la projection d'une vidéo sur un jeune garçon de la République démocratique du Congo dont l'école avait fermé en raison de la pandémie, illustrant certaines des difficultés de l'apprentissage à distance. La Présidente a ensuite donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale.

19. Plusieurs délégations ont salué les mesures prises par l'UNICEF pour faire face à la pandémie et ont remercié son personnel de l'énergie qu'il a dépensée sans compter partout dans le monde.

20. Se félicitant de l'esprit de décision avec lequel l'UNICEF s'était employé à accroître la collaboration au sein du système des Nations Unies pour le développement, les délégations ont exprimé le souhait que les efforts se poursuivent dans le sens d'une plus grande complémentarité, d'une plus grande efficacité et d'une plus grande cohérence, y compris une fois la pandémie terminée. Il a été souligné qu'il fallait accentuer l'exécution conjointe des programmes au niveau local.

21. Les délégations ont fait remarquer que, même avant la pandémie et ses conséquences à court et à long terme, de nombreux objectifs de développement durable n'avaient pas été atteints. La pandémie n'avait fait qu'accentuer les problèmes et mettre en évidence de très fortes inégalités. Revenant sur la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, les délégations ont insisté sur la nécessité de protéger les progrès réalisés jusqu'à présent et d'accélérer la réalisation des objectifs. Elles ont également insisté sur le rôle essentiel que l'UNICEF devait jouer, en particulier dans les mesures à prendre pour atteindre les

cibles relatives aux enfants et gommer les disparités de sorte qu'aucun d'eux ne soit laissé de côté. Un groupe de délégations a mentionné le rôle des laboratoires d'accélération. Une délégation a demandé comment l'UNICEF allait faire pour donner systématiquement la priorité aux plus vulnérables, dont les enfants défavorisés, les personnes déplacées de force, les migrants et les enfants handicapés, étant donné l'augmentation des besoins et la raréfaction des ressources dues à la pandémie. La Directrice générale a confirmé que l'UNICEF continuerait de jouer un puissant rôle moteur à l'échelon national pour obtenir des résultats en faveur des enfants. Il mettait tout en œuvre pour mobiliser les organismes des Nations Unies sur la question des répercussions socioéconomiques de la pandémie sur les enfants et les personnes qui en avaient la charge, en faisant campagne pour que les pays investissent dans les enfants. Il continuerait à inclure systématiquement les enfants les plus à risque dans tous ses programmes.

22. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux priorités proposées en matière d'égalisation des chances. Beaucoup ont insisté sur la nécessité de garantir l'égalité des chances dans l'accès à l'apprentissage en ligne et exprimé leur soutien à l'initiative Apprendre sans limites. Certaines ont souligné qu'il importait de protéger les enfants contre les pratiques néfastes, la maltraitance et l'exploitation en ligne. Des efforts supplémentaires devaient être faits pour assurer la sécurité et l'égalité des chances des filles et des enfants handicapés.

23. Plusieurs délégations ont demandé à l'UNICEF de continuer à promouvoir l'innovation et les partenariats.

24. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité d'obtenir des résultats dans le domaine de l'égalité des genres, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des filles pendant la crise. La Directrice générale a abondé dans ce sens. Un groupe de délégations a exprimé son soutien aux mesures prises par l'UNICEF et les pays partenaires pour assurer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et garantir la santé et les droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation, dont une éducation sexuelle complète est un élément essentiel. La Directrice générale a affirmé que l'UNICEF poursuivrait ses travaux sur les questions importantes que sont la santé des filles et les droits de celles-ci en matière de santé sexuelle et procréative.

25. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du rôle de l'UNICEF dans tous les aspects du développement et de l'aide humanitaire. Une délégation a noté que les répercussions de la pandémie dans le monde entier avaient mis en évidence la nécessité d'accroître la résilience des populations. La Directrice générale a fait observer que l'UNICEF était particulièrement bien placé pour agir sur le terrain, la plupart de ses partenaires étant des organisations locales.

26. Prenant acte de la diminution des ressources ordinaires, le groupe de délégations a réaffirmé l'importance d'un financement souple et prévisible, dont continue de dépendre la capacité de l'UNICEF de s'acquitter de son mandat.

27. Une délégation s'est félicitée de l'engagement pris d'intensifier la sensibilisation à la lutte contre la crise climatique et des efforts faits pour mettre la résilience climatique au cœur des programmes de l'UNICEF.

28. Un représentant de World Vision a proposé que les chefs religieux jouent un rôle de premier plan dans le renforcement de l'état de préparation, les changements de comportement et la protection des enfants, plus particulièrement dans le contexte de la pandémie.

29. La Directrice générale a remercié les intervenantes et intervenants de leurs observations et idées intéressantes ainsi que de la satisfaction qu'ils ont exprimée concernant la tâche accomplie par le personnel de l'UNICEF partout dans le monde.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019

30. La Présidente a présenté le rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019 (E/ICEF/2020/8), son additif (E/ICEF/2020/8/Add.1) et ses annexes.

31. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi de l'UNICEF a présenté les principaux résultats obtenus.

32. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour sa présentation très complète des résultats et félicité son personnel pour ses activités en faveur des enfants, déclarant que la contribution de l'organisation à l'intervention en cas de crise et à la réalisation des objectifs de développement durable était essentielle avant et pendant la pandémie.

33. Un groupe de délégations a fait des déclarations au sujet de la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'UNICEF et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Ayant relevé que le chapitre commun jouait un rôle crucial dans le renforcement de la collaboration, ces délégations ont affirmé qu'il devait être mis en œuvre intégralement, sur la base d'un cadre approprié à inscrire dans le plan stratégique 2018-2021. L'examen de l'évaluabilité du chapitre commun devrait permettre de déterminer comment y parvenir. Après avoir remercié les quatre organismes pour l'examen de l'évaluabilité, elles ont fait observer que, étant donné que le cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du chapitre commun n'avait pas encore été élaboré, l'évaluation pouvait être prématurée. Elles ont déclaré que les entités du système des Nations Unies pour le développement devraient inscrire leurs contributions au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans leurs plans stratégiques. Elles ont insisté sur le fait qu'il fallait savoir exactement où se situaient les synergies au niveau des pays et comment celles-ci étaient exploitées pour assurer la coordination et l'efficacité des équipes de pays aux côtés des coordinateurs et coordinatrices résident(e)s, en particulier dans les domaines essentiels des conseils sur le choix des politiques et des cadres normatifs. Elles ont indiqué qu'elles demanderaient des comptes à l'UNICEF sur l'exécution du chapitre commun et qu'elles attendaient des fonds et programmes qu'ils tiennent davantage compte du programme de réforme de 2018 dans la mise en œuvre des éléments restants des plans stratégiques actuels. Elles ont ajouté que les enseignements tirés de cette mise en œuvre permettraient de déterminer en quoi les grandes orientations du chapitre commun devraient être ajustées pour le prochain cycle. Faisant remarquer que les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement étaient les instruments de planification utilisés au niveau des pays, le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que l'UNICEF veillerait à ce que le chapitre commun concorde avec ces instruments et ne crée pas de processus parallèles ou de charge supplémentaire en matière d'établissement de rapports. Il a souligné que la

collaboration de l'UNICEF avec les organismes apparentés ne se limitaient pas au chapitre commun.

34. Ayant salué l'approche axée sur les données suivie par l'UNICEF dans l'élaboration de ses programmes, une délégation a souligné la nécessité de disposer de données solides, cohérentes et comparables pour évaluer la riposte à la COVID-19 et l'état d'avancement de la réalisation du Plan stratégique et des objectifs de développement durable, ainsi que pour éclairer les décisions, en particulier dans des contextes fragiles. Elle a demandé des éclaircissements quant à l'accent mis sur les données et les éléments d'appréciation factuels. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a expliqué que l'UNICEF était à l'origine de la majeure partie des données sur les enfants utilisées dans le monde entier pour les objectifs de développement durable et dans l'intérêt commun, invitant les délégations à consulter le site data.unicef.org. Il a fait remarquer que tout le monde souhaitait recevoir des données, mais que l'UNICEF avait du mal à trouver des ressources pour financer les activités dans ce domaine.

35. Une délégation a rappelé que, s'il devait certes rester vigilant, flexible et capable de s'adapter aux situations instables, parmi lesquelles la pandémie, l'UNICEF avait besoin pour cela de ressources pluriannuelles utilisables avec souplesse. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a déclaré attendre avec intérêt une analyse approfondie des conséquences financières de la COVID-19 sur les résultats prévus en faveur des enfants, afin que l'on puisse définir des stratégies pour parer aux risques financiers à long terme. Préoccupé par la baisse générale des ressources ordinaires, il s'est félicité de l'intention exprimée par l'UNICEF de redoubler d'efforts pour montrer à ses donateurs en quoi ces ressources amélioreraient les résultats pour chaque enfant. La Présidente a également pris acte de l'appel à des formules de financement plus souples et plus prévisibles compte tenu des nouvelles circonstances.

36. Une délégation a insisté sur le fait que l'UNICEF devait élargir sa base de donateurs et renforcer les partenariats avec le secteur privé afin d'être moins tributaire de ses sources de financement habituelles. La Directrice générale a déclaré que toute recommandation des États Membres concernant de bons partenariats serait la bienvenue.

37. Une délégation a demandé comment l'UNICEF allait concilier la nécessité d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable et sa participation accrue à la riposte à la pandémie mise en œuvre à l'échelle mondiale. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que ces deux actions se renforçaient mutuellement et que les enseignements tirés de la pandémie permettraient d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs. Il a donné l'exemple de l'interruption des campagnes de vaccination et des mesures prises pour localiser les secteurs où remédier à la situation. La Directrice générale a souligné que l'UNICEF accélérerait et innoverait tout en agissant contre la pandémie, en s'efforçant de combiner économie de moyens et technologies de pointe dans la recherche de moyens qui permettent de faire de nets progrès. L'examen à mi-parcours avait été l'occasion de réfléchir aux manières d'y parvenir.

38. Plusieurs délégations ont posé des questions concernant le renforcement des liens entre les programmes de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix, notamment par la prise en compte des questions de la préparation et de l'atténuation des risques dans la programmation, en particulier à l'égard des conflits et des changements climatiques. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a confirmé que l'UNICEF traiterait de ces liens dans son exposé sur la situation humanitaire lors de la prochaine session du Conseil, en se concentrant sur 10 pays en situation d'urgence. Le Directeur a mis en avant le travail accompli par l'UNICEF pour aider à mettre en place des systèmes résilients et faire en sorte que les

programmes soient établis en pleine connaissance des risques, en donnant des orientations et des conseils aux bureaux de pays, notamment sur la prise en compte des risques de conflit et de la COVID-19. La Directrice générale a déclaré qu'il importait que les gouvernements pensent à investir dans ce dont leurs populations auraient besoin à court et à long terme. Elle a souligné que, étant sur le terrain, l'UNICEF était particulièrement bien placé pour aider les gouvernements à orienter cet investissement, notamment pendant la pandémie de COVID-19.

39. Une délégation a demandé comment l'UNICEF allait intensifier son action dans les domaines du renforcement de la protection sociale et du travail de plaidoyer et de conseil auprès des gouvernements au sujet de la pauvreté touchant les enfants, réaffirmant son soutien à ce travail porteur de changement. Une autre a souligné qu'il fallait développer davantage les outils de mesure de cette forme de pauvreté et de l'équité dans les dépenses sociales. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a indiqué que l'UNICEF intensifiait effectivement ses activités dans le domaine de la protection sociale, déterminante dans la riposte à la crise et l'aide aux familles et aux enfants. Elle a expliqué que l'organisation aidait les gouvernements à renforcer les systèmes de protection sociale en contribuant, par son analyse de la pauvreté touchant les enfants et sa connaissance de la situation de ces derniers, à orienter l'investissement de manière intégrée en travaillant avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales et régionales. Elle a souligné l'importance du renforcement des systèmes et de la production de données et d'éléments d'appréciation factuels, ajoutant que l'UNICEF avait l'intention d'intensifier ses travaux de mesure de la pauvreté touchant les enfants, en particulier ses activités d'analyse de données prédictives.

40. Insistant sur l'importance de l'apprentissage à distance, une délégation a déclaré attendre avec intérêt la contribution de l'UNICEF à la mise au point des solutions d'apprentissage innovantes nécessaires pour donner des moyens d'agir aux enfants et aux jeunes. La Présidente a souligné qu'il était primordial d'investir dans cette forme d'apprentissage. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que l'UNICEF aidait à la réouverture dans de bonnes conditions de sécurité des écoles fermées pendant la pandémie, en tirant les enseignements de l'expérience pour que cette réouverture s'effectue au mieux, et faisait en sorte que des méthodes et des outils techniques soient disponibles pour compléter et améliorer les acquis scolaires des enfants, notamment dans le cadre de l'initiative Apprendre sans limites.

41. Une délégation a insisté sur la nécessité d'agir davantage dans le domaine de la violence contre les enfants, faisant observer qu'il était fort probable que la crise de la COVID-19 contribue à l'exacerber.

42. Une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir ajouté à son plan stratégique un cinquième facteur organisationnel, relatif à une culture institutionnelle ancrée dans les valeurs fondamentales, et dit espérer que d'autres organismes suivraient cet exemple.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/8 (voir annexe).

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection

44. Le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection ([E/ICEF/2020/9](#)) a été présenté.

B. Mesures prises par l'UNICEF pour faire face à la pandémie de COVID-19

45. Après les observations liminaires faites par le Directeur général adjoint chargé des programmes, la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a donné un aperçu des mesures prises par l'UNICEF pour faire face à la pandémie de COVID-19 qui a été suivi d'un exposé du Directeur de la Division des programmes. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a fait des observations supplémentaires.

46. Soulignant les conséquences disproportionnées de la pandémie sur les enfants, plusieurs délégations ont dit approuver la riposte multidimensionnelle organisée par l'UNICEF sur les trois lignes de front suivantes : la crise sanitaire, les répercussions socioéconomiques et la crise humanitaire. Une délégation a proposé que les problèmes multidimensionnels que rencontraient les enfants soient également abordés sous l'angle de la sécurité humaine.

47. Un groupe de délégations a fait observer que la pandémie mettait en évidence l'urgence qu'il y avait à prendre l'engagement collectif d'atteindre les objectifs de développement durable, notamment d'améliorer l'accès à une couverture sanitaire universelle, et la nécessité d'établir un mécanisme visant à prévenir de futures pandémies et renforcer la planification des interventions d'urgence et l'état de préparation à ces situations. L'UNICEF était un acteur crucial dans ces interventions.

48. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que des mesures de coordination devaient être prises pour limiter la propagation et l'impact de la pandémie, qu'elles ont qualifiée d'épreuve décisive pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont engagé vivement les organismes du système à travailler ensemble de manière cohérente à tous les niveaux et en fonction de leurs avantages comparatifs. Heureuses de constater avec quelle rapidité avaient été mis sur pied le Plan stratégique de préparation et de riposte, le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, les délégations ont déclaré qu'il fallait mettre en place des mécanismes de financement bien coordonnés, dans le cadre desquels elles encourageaient la présentation de propositions communes. Elles ont souligné le rôle essentiel joué par les coordinateurs et coordinatrices résident(e)s en faisant en sorte que les équipes de pays agissent contre la pandémie de manière coordonnée tout en progressant vers la réalisation des objectifs de développement durable. S'agissant de l'atténuation des effets socioéconomiques de la pandémie, une délégation a demandé quelles nouvelles possibilités et quelles difficultés présentait la coopération avec les institutions financières internationales.

49. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a indiqué que, dans le cadre de ses travaux sur la cartographie et l'évaluation de la vulnérabilité et sur les tendances et les données en la matière, l'UNICEF collaborait avec le système des Nations Unies et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales pour ce qui était des données économiques et qu'il s'employait avec eux à harmoniser les politiques et les éléments de mesure et à mettre au point des méthodes novatrices de collecte de données, en plus de mener des campagnes de sensibilisation. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a salué les travaux de recherche et les fonds fournis par la Banque mondiale et les banques régionales. Le Directeur de la Division des programmes a souligné la forte coopération avec les institutions financières internationales en matière de protection sociale et d'assistance sociale. Il a fait état de bons exemples de coordination avec les organismes apparentés, notamment le dispositif mis en place pour une réouverture des écoles en toute sécurité, l'initiative

mondiale concernant le lavage des mains et le groupe de la communication relative aux risques et de la mobilisation de la population, codirigés par l'UNICEF. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur la manière dont l'UNICEF collaborerait avec d'autres organismes pour que les rôles soient clairement répartis en matière d'achat et de distribution de tests et de matériel pendant la pandémie. Le Directeur a affirmé que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et son dispositif d'allocation des ressources pour déterminer quels principes et méthodes permettraient le mieux de garantir que les ressources mondiales soient distribuées et utilisées en fonction des critères de la vulnérabilité et de l'équité.

50. Le groupe de délégations a souligné la nécessité d'axer les activités sur l'inclusion et de donner la priorité aux plus vulnérables, selon une approche fondée sur les droits humains, en se concentrant particulièrement sur les femmes, les enfants et les personnes handicapées et en veillant à ce que les groupes marginalisés soient entendus. Ces délégations ont fait observer que les mesures de relèvement devaient viser à renforcer la résilience et la durabilité par des politiques plus efficaces dans lesquelles les questions de genre étaient prises en compte. Elles ont en outre insisté sur la nécessité d'assurer la continuité de tous les services de santé essentiels, notamment la santé sexuelle et procréative, et de garantir que les droits humains reconnus à l'échelle internationale, dont le droit à la santé, soient respectés, protégés et progressivement réalisés pendant la crise de la COVID-19.

51. Étant donné que la pandémie avait contraint les différents organismes à modifier immédiatement et considérablement leurs activités, le groupe de délégations a engagé vivement les partenaires des Nations Unies à faire connaître les mesures qu'ils avaient prises, face à la crise, pour redéfinir les priorités dans les programmes et les ressources. Ces délégations ont déclaré que l'ONU devait continuer de faire en sorte que ses programmes, actions et comportements demeurent guidés par les principes du respect des droits humains, de l'égalité des genres et de la responsabilité de ne pas nuire.

52. Notant l'importance du préjudice en matière d'acquis scolaires causé par la pandémie, qui a mis en évidence la nécessité de moderniser les systèmes éducatifs, plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des efforts qu'il avait faits pour soutenir l'apprentissage en ligne. Elles ont souligné que le passage au numérique, dans le secteur de l'éducation, ne devait cependant pas compromettre le bien-être des enfants. L'UNICEF pourrait appuyer la mise en place de plateformes en ligne sûres et inclusives, en menant des activités de sensibilisation et en renforçant les compétences en matière de prévention ainsi qu'en améliorant les dispositifs d'information, d'intervention et d'appui relatifs à la prévention. Une délégation a réaffirmé l'importance de l'accès à Internet.

53. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a insisté sur le fait que, si l'on voulait pouvoir défendre les enfants partout dans le monde, l'approche des droits de l'enfant devait être véritablement universelle. Le représentant du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a souligné qu'il fallait défendre le droit des enfants à être entendus en rendant compte dans les différents rapports de leur point de vue sur les progrès accomplis. Le représentant de ChildFund Alliance a décrit les activités menées par ses membres pour protéger les enfants.

54. Les délégations ont demandé à l'UNICEF de continuer à informer activement le Conseil d'administration des mesures prises pour faire face à la COVID-19.

C. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

55. La Présidente a présenté le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2020/10/Rev.1). Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a donné une vue d'ensemble du rapport.

56. Plusieurs délégations ont salué la franchise du rapport et le travail accompli par l'UNICEF, notamment l'adaptation dont ce dernier a fait preuve face à la pandémie et les mesures qu'il a prises pour en gérer les effets.

57. Un groupe de délégations a insisté sur la nécessité d'investir dans la préparation, la prévention et la résilience et s'est félicité des efforts faits jusqu'à présent. Les délégations ont interrogé l'UNICEF sur son approche stratégique de la préparation, souhaitant savoir notamment s'il disposait d'un cadre stratégique de planification et de programmation conjointes pour la mobilisation de l'investissement dans le développement, ainsi que sur l'élaboration d'une approche plus systématique du renforcement de la résilience. Elles l'ont engagé à examiner l'état de préparation de 28 pays du point de vue des risques. Au sujet de la résilience, le Directeur a souligné que l'UNICEF s'employait à mieux la définir, en collaborant avec les partenaires du système des Nations Unies pour l'aide humanitaire et le développement en vue de l'élaboration d'orientations communes, et avait pris plusieurs mesures pour mettre en service les dispositifs de renforcement conçus en la matière, notamment en donnant des conseils sur la programmation tenant compte des risques et sur le renforcement des capacités.

58. Plusieurs délégations sont revenues sur l'importance de liens entre les programmes relatifs à l'aide humanitaire et le développement et se sont félicitées qu'il soit prévu d'examiner la situation dans 10 pays. Une délégation a soulevé la question des incohérences ou des contraintes institutionnelles qui pourraient empêcher l'établissement de tels liens. Le Directeur a confirmé le ferme engagement de l'organisation sur cette question. Il a expliqué que la manière dont ces liens seraient établis serait analysée à l'occasion de l'examen, dont les résultats seraient présentés au Conseil à sa prochaine session, et que s'il y avait des incohérences et des difficultés, notamment dans les flux de financement, elles se feraient jour à ce moment-là.

59. Le groupe de délégations a souhaité savoir ce qu'il était prévu de faire pour renforcer les capacités dans les systèmes de protection sociale adaptés aux chocs. Le Directeur a donné l'exemple des transferts de fonds, outil essentiel dans l'action humanitaire, déclarant que l'UNICEF étendait ses activités à cet égard, en recourant aux systèmes publics nationaux existants lorsqu'il le pouvait. Il a expliqué que le Fonds s'employait également à adapter son modèle d'activité aux objectifs visés, en collaboration avec des organismes apparentés.

60. Disant apprécier la franchise avec laquelle avait été évaluée l'application des recommandations formulées lors de l'évaluation faite en 2018 de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans des situations d'urgence complexes, plusieurs délégations ont engagé ce dernier à continuer de travailler sur la question et à en rendre compte au Conseil d'administration à ses prochaines sessions. Elles ont instamment invité le Fonds à appliquer à titre prioritaire les recommandations issues du processus d'examen de son action humanitaire au cours de l'année à venir.

61. Une délégation a souligné que la pandémie avait révélé la nécessité d'une riposte multilatérale renforcée. Reconnaisant le rôle de l'UNICEF dans la coordination des opérations humanitaires, une délégation a demandé comment celui-ci continuait de tenir ses engagements et de s'acquitter de ses responsabilités de chef de file de

groupes thématiques, et pourquoi la réalisation des objectifs des groupes thématiques avait pris du retard. Une délégation a demandé ce qu'il en était de l'amélioration des évaluations communes des besoins et des cadres d'analyse intersectorielle devant déterminer l'ordre de priorité des appels de fonds. Une autre a souligné l'importance du rôle de chef de file du coordonnateur résident des opérations humanitaires. Le Directeur a répondu que l'UNICEF avait davantage investi dans les capacités des groupes thématiques. Il a insisté sur les efforts faits pour inciter les organismes humanitaires à intégrer systématiquement dans leurs programmes l'analyse par genre et la dimension de genre, y compris la violence fondée sur le genre.

62. Soulignant la nécessité de ne pas laisser de côté les plus vulnérables, le groupe de délégations a insisté sur l'importance de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation appropriées de données ventilées à toutes les phases de l'intervention humanitaire. L'UNICEF a été encouragé à donner des exemples de la manière dont il a répondu aux besoins de groupes particuliers d'enfants vulnérables, notamment les adolescentes. Il a été instamment invité à renforcer encore les travaux sur les questions de genre et à en rendre compte dans ses prochains rapports. Le groupe lui a également demandé comment il procéderait pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les contextes humanitaires, une délégation demandant davantage d'informations, dans les prochains rapports, sur l'observation de la santé sexuelle et procréative et des droits en la matière dans le cadre de l'action humanitaire. Le Directeur a indiqué que des travaux visant à améliorer la ventilation des données étaient en cours et réaffirmé que l'organisation était déterminée à ne pas laisser de côté les plus vulnérables. L'UNICEF avait fait des progrès et était résolu à en faire davantage en faveur de l'égalité des genres. Le Directeur a expliqué que, compte tenu de sa position de chef de file de groupes thématiques et de son rôle prépondérant en matière de protection de l'enfance, l'organisation s'efforçait d'intégrer systématiquement les questions de genre et l'analyse par genre dans ses outils d'évaluation courants et dans les orientations relatives à ses programmes d'opérations. Il a ajouté que l'UNICEF pourrait faire état de mesures de plus en plus positives en matière d'égalité des genres dans l'action humanitaire.

63. Une délégation a demandé instamment à l'UNICEF de continuer à prévenir et combattre les atteintes et l'exploitation sexuelles dans les contextes humanitaires, en veillant à ce que les auteurs de ces actes aient à en rendre compte, et de faire le point sur les mesures prises pour lutter contre la fraude, le gaspillage et les malversations dans les situations d'urgence. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF garantissait la qualité des partenaires travaillant dans les domaines de la protection sociale et de la protection de l'enfance. Le Directeur a expliqué que des normes communes étaient établies avec les partenaires, qui faisaient l'objet de contrôles et qui étaient tenus de rendre compte de leurs activités, notamment dans le cadre d'accords de coopération au titre des programmes.

64. Le groupe de délégations a recommandé instamment à l'UNICEF de continuer à communiquer à ses partenaires des informations relatives à la sécurité, à la protection et aux risques sanitaires, et de dégager les fonds nécessaires pour financer les frais généraux et la protection des intervenants de première ligne. Une délégation a demandé ce que les donateurs pouvaient faire pour aider l'UNICEF dans sa collaboration avec les partenaires locaux. Le Directeur a répondu que des travaux étaient en cours pour définir une nouvelle approche de la localisation de l'action humanitaire, le but étant de travailler en collaboration étroite avec les partenaires locaux dès le début de la planification des interventions.

65. Le groupe de délégations a souhaité en savoir davantage sur le cadre d'accès et la manière dont il garantirait l'exécution systématique de programmes humanitaires

intégrés de qualité. Le Directeur a expliqué qu'il s'agissait d'un ensemble d'outils destinés à aider les intervenants sur le terrain à résoudre les problèmes d'accès.

66. Une délégation a demandé comment les dépenses humanitaires de l'organisation étaient réparties entre les 96 pays dont il était question dans le rapport et si l'UNICEF faisait appel aux banques de développement et au secteur financier. Le Directeur a répondu que certains de ces pays avaient fait l'objet d'un appel de fonds en faveur de l'action humanitaire et que d'autres connaissaient des situations d'urgence particulières dont les coûts étaient partiellement financés par la réaffectation de ressources. Il a réaffirmé que la résilience devait être renforcée, dans ces pays, avec le soutien des institutions financières.

67. Une autre délégation a demandé un complément d'information sur le fonds créé conjointement par l'UNICEF et la Banque islamique de développement. La Directrice de la Division des partenariats publics a indiqué que de nets progrès avaient été réalisés dans l'élargissement et la diversification des partenariats établis avec les institutions financières.

68. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a exprimé ses remerciements pour les observations formulées et le soutien reçu. Il a indiqué que l'UNICEF ferait rapport sur l'application des recommandations issues de l'évaluation et de l'examen de son action humanitaire lors de la prochaine session du Conseil d'administration. Il a souligné que, en étroite collaboration avec les organismes apparentés, l'UNICEF avait lancé des travaux sur les programmes d'aide en espèces, afin de les rendre plus performants. Il a appelé l'attention sur le fait que l'intégration de l'humanitaire et du développement figurait parmi les principales priorités de l'organisation, et que l'UNICEF avait actualisé ses politiques, ses procédures et la formation de son personnel en conséquence. Celui-ci continuerait de faire fond sur les bonnes pratiques pour intégrer les questions relatives au développement durable dans la mise en œuvre des programmes humanitaires.

69. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/9 (voir annexe).

D. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes

70. La Vice-Présidente du Conseil d'administration, S.E. M^{me} Audra Plepytė, Représentante permanente de la Lituanie auprès des Nations Unies, a présenté le rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018–2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes ([E/ICEF/2020/11](#)).

71. Après les observations liminaires du Directeur général adjoint chargé des programmes, la Conseillère principale chargée des questions de genre a présenté le rapport.

72. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF de ce qu'il faisait pour mettre en lumière les besoins non satisfaits des femmes et des filles, en particulier dans le contexte de la pandémie, qui les touchait de manière disproportionnée et nécessitait une riposte tenant compte de la situation particulière dans laquelle elles se trouvaient en tant que femmes et filles. Ces délégations ont pris acte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière d'égalité des genres, notamment en faveur des adolescentes et dans plusieurs domaines thématiques, et dit apprécier que des actions plus ciblées soient envisagées dans des domaines critiques de l'égalité des genres.

73. Les délégations ont demandé instamment à l'UNICEF de veiller à ce que, parallèlement à ses grandes ambitions d'égalité des genres, il soit clairement exigé de sa direction, à tous les niveaux, qu'elle rende compte de la production de résultats

dans ce domaine et de l'allocation de ressources en personnel et de ressources financières suffisantes. Elles ont salué les activités menées dans les domaines de la parité des genres et du renforcement des capacités du personnel. Elles ont engagé l'UNICEF à faire connaître clairement les principes de responsabilité en vigueur dans l'ensemble de l'organisation à l'égard de l'égalité des genres, et à renforcer encore le développement des capacités à différents niveaux de l'organisation. Une délégation a demandé s'il était envisagé de définir des dispositifs institutionnels et des stratégies pour que chacun et chacune à l'UNICEF se sente responsable à cet égard et s'approprie la démarche. La Conseillère principale a indiqué que différents outils avaient été mis en place, au nombre desquels les orientations relatives aux effectifs alloués aux questions d'égalité des genres et en matière de programmes données dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes, l'outil d'examen des programmes axés sur l'égalité des genres et le marqueur d'égalité des genres pour le financement, et a mis en avant le rôle du Comité directeur du Plan d'action dans la surveillance des résultats des programmes et sur les lieux de travail.

74. D'autres délégations ont posé des questions sur les postes de spécialistes des questions de genre dans les bureaux de pays et sur la parité aux postes de rang supérieur. La Conseillère principale a répondu que, concernant la parité, l'UNICEF prendrait des mesures dans le cadre du plan d'action EDGE pour 2020-2021, notamment pour appliquer systématiquement le programme favorable à la famille, favoriser le mentorat, surveiller les recrutements et tout mettre en œuvre pour rendre les lieux de travail meilleurs et plus sûrs pour le personnel féminin. Elle a indiqué que les bureaux devaient se conformer aux orientations relatives aux effectifs alloués aux questions d'égalité des genres. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné que des efforts étaient faits en particulier pour faire intervenir des compétences spécialisées dans les questions de genre dans les activités de programmation des bureaux de pays afin de faciliter la prise en compte de ces questions dans les programmes. La Directrice des ressources humaines a indiqué que des mesures étaient prises plusieurs fois par an pour examiner la parité dans l'organisation de la relève et la constitution de groupes de talents dans les domaines programmatiques.

75. Le groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour l'importance qu'il accordait à la politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies et pour ses réalisations considérables dans ce domaine. Les délégations l'ont engagé à adopter une approche plus porteuse de transformations qui permette de venir à bout des stéréotypes de genre et des causes profondes des inégalités de genre.

76. Saluant les efforts faits par le personnel chargé des questions de genre pour établir des partenariats interinstitutions mondiaux, le groupe a encouragé l'UNICEF à montrer la voie dans les équipes de pays et à continuer de travailler en étroite collaboration avec les organismes apparentés sur les questions de genre dans les domaines où les mandats étaient liés et se chevauchaient.

77. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'accroître la collecte, l'utilisation et l'analyse de données relatives au genre pour renforcer l'élaboration et la programmation tenant compte de cette dimension, en particulier dans les contextes humanitaires et pendant la pandémie.

78. Le groupe de délégations a salué les interventions menées au niveau local, notamment le programme interinstitutions 2gether 4 SRHR (Ensemble pour les droits en matière de santé sexuelle et procréative), et s'est félicité de l'accent mis, dans les programmes de l'UNICEF, sur l'appui aux dispositifs mis en place par les pays partenaires pour renforcer la santé sexuelle et procréative et les droits en la matière, y compris une éducation sexuelle complète. Les délégations se sont dites préoccupées

par le peu de progrès réalisé dans la lutte contre le VIH chez les adolescents, notamment les filles. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a convenu qu'il fallait intensifier l'action conjointe dans le domaine de la lutte contre le VIH, en particulier chez les adolescentes.

79. Une délégation a souhaité savoir si des mesures avaient été prises afin d'harmoniser les actions menées à l'échelle du système pour lever les obstacles systémiques aggravant la crise de l'apprentissage. Une autre a demandé quelles conséquences la pandémie avait sur les travaux concernant le mariage d'enfants et si l'UNICEF allait définir de nouvelles approches pour le combattre compte tenu de la nouvelle situation.

80. La Conseillère principale a confirmé que le programme mondial visant à mettre fin aux mariages d'enfants mis en place avec le FNUAP restait actif, les activités consistant notamment à rendre les services accessibles en ligne lorsque c'était possible, à intensifier la communication directe avec les filles au moyen de forums de discussion en ligne et à appuyer les mesures de renforcement du suivi prises au niveau local. L'UNICEF s'employait également à renforcer les partenariats avec les organisations de défense des droits des femmes et les réseaux d'adolescentes.

81. Un autre groupe de délégations a salué le projet d'élaborer une politique ambitieuse en matière d'égalité des genres qui soit liée au prochain plan d'action et principalement axée sur l'élimination des obstacles structurels et les facteurs de transformation. Les délégations ont estimé primordial que les questions de genre soient prises en compte tant dans l'aide humanitaire que dans les programmes de développement. Le Directeur général adjoint a appelé l'attention sur les partenariats mondiaux et les initiatives conjointes nécessaires pour résoudre ce problème.

E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

82. La Présidente a présenté les descriptifs de programme de pays pour l'Éthiopie (E/ICEF/2020/P/L.7) et l'Afrique du Sud (E/ICEF/2020/P/L.8), et indiqué que le travail de l'UNICEF en matière de protection sociale serait exposé dans le cadre d'un débat thématique.

83. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait des observations liminaires sur le rôle essentiel de la protection sociale dans la réduction de la pauvreté et de l'inégalité des enfants, en particulier dans le contexte de l'atténuation de l'impact de la pandémie. La Directrice associée chargée de l'inclusion et des politiques sociales a donné un aperçu du rôle de l'UNICEF à cet égard et de ce qu'il apportait de plus. L'UNICEF a aidé plus de 150 gouvernements se trouvant dans différentes situations à renforcer l'efficacité et la durabilité des systèmes de protection sociale, en veillant à ce que ces systèmes soient multisectoriels, inclusifs et suffisamment financés et qu'ils tiennent compte des besoins des femmes et des enfants ainsi que des risques. Son attachement à l'inclusion, à l'innovation et à l'expertise, sa capacité de mobiliser, rassembler, coordonner et nouer des partenariats, ainsi que sa présence de longue date sur le terrain, qui fait de lui un interlocuteur de confiance, ont aidé l'UNICEF à donner des orientations fondées sur des données probantes pour infléchir les politiques et les décisions financières en faveur des enfants. L'Éthiopie et l'Afrique du Sud étaient de bons exemples de la manière dont on pouvait ouvrir la voie dans le domaine de la protection sociale. Le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a souligné que, dans les deux pays, la volonté était forte de développer le capital humain, ce qui avait joué un rôle essentiel dans l'établissement de solides relations de coopération autour

de la protection sociale, dans la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle et dans la production de données.

84. La Ministre sud-africaine du développement social, M^{me} Lindiwe Zulu, a expliqué que le descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud visait à consolider les acquis et se situait dans la ligne du plan national de développement, dans lequel la protection sociale représentait un moyen déterminant de lutter contre la pauvreté dans un cadre fondé sur les droits. Elle a appelé l'attention sur la vaste portée des dispositifs sud-africains de protection sociale, dont une allocation pour enfants à charge qui aidait à lutter contre la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants, et indiqué que d'autres filets de protection sociale avaient été mis en place pour faire face aux conséquences de la pandémie. Elle a salué le travail constant de sensibilisation et d'appui accompli par l'UNICEF dans sa collaboration avec le Gouvernement pour élargir le programme de protection sociale.

85. Le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès des Nations Unies, M. Taye Atske-Selassie Made, a affirmé que la protection sociale constituait un investissement crucial dans le capital humain et une composante essentielle de la stratégie de développement à long terme de son pays. Il a souligné que le programme national de protection sociale permettait de faire face aux chocs climatiques et que le régime des mutuelles avait été étendu pour faire face aux effets à court et à long terme de la pandémie. Il a indiqué que l'UNICEF aidait à faire en sorte que les besoins des femmes et des enfants soient pris en compte dans ces programmes. Il a salué l'appui dont l'Éthiopie bénéficiait depuis longtemps dans l'action menée pour améliorer la vie et les droits des enfants dans le pays. Il a déclaré que le nouveau descriptif de programme de pays avait été élaboré en concertation avec le Gouvernement et les principales parties prenantes et qu'il était conforme aux priorités nationales de développement et au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

86. Plusieurs délégations ont exprimé leur fort soutien aux deux descriptifs de programme de pays et à l'important travail de protection sociale réalisé. Une délégation a fait remarquer que la communauté internationale pourrait tirer des enseignements de l'expérience de ces deux pays. Le Directeur régional a souligné que les meilleures pratiques de l'un ou l'autre constituaient effectivement une source d'enseignements pour l'UNICEF, qui pouvait ensuite les transmettre à d'autres pays.

87. Une délégation a demandé si, compte tenu de la nécessité de disposer de données de qualité pour lutter contre la pauvreté touchant les enfants, ces deux réussites pouvaient servir d'exemples pour l'établissement de liens entre l'amélioration de la collecte de données de qualité et la mise en place de systèmes de protection sociale.

88. La Représentante de l'UNICEF en Éthiopie a décrit les activités menées pour renforcer les systèmes de gestion de l'information et mettre à l'essai l'utilisation de tablettes à des fins de collecte de données. Le Représentant de l'UNICEF en Afrique du Sud a donné des exemples de collecte et de production de données. Concernant l'utilisation de la technologie, la Ministre sud-africaine du développement social a insisté sur le fait que les systèmes devaient protéger efficacement les enfants et souligné l'importance de la diffusion des meilleures pratiques ainsi que du rôle joué par les organisations multilatérales telles que l'UNICEF. La Directrice générale a rappelé que la clef du succès des programmes nationaux résidait dans des partenariats solides.

89. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/10 (voir annexe).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

90. La Présidente a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, ce dernier avait été informé de la première prorogation d'un an du programme de pays pour l'Algérie et de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, toutes deux approuvées par la Directrice générale.

91. Il a été demandé au Conseil d'administration d'approuver la prorogation pour trois mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui faisait suite à deux prorogations d'un an et à une prorogation de neuf mois, ainsi que proposé dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2020/P/L.9](#).

92. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/11 (voir annexe).

F. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration

93. La Présidente a présenté le rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2020/12](#)) et la réponse de l'administration ([E/ICEF/2020/13](#)).

94. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport sur la fonction d'évaluation, exposé qui a été suivi d'une déclaration de la Directrice adjointe chargée des informations financières et de la gestion des subventions sur la réponse de l'administration.

95. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour ses travaux et sa détermination à appliquer la nouvelle politique d'évaluation, et engagé l'UNICEF à investir davantage dans l'adoption des évaluations et à partager les données d'évaluation d'une manière facilement accessible. Prenant acte des améliorations de la couverture géographique, les délégations ont invité l'UNICEF à s'employer à ce que le nombre d'évaluations soumises augmente encore dans les régions où le taux de soumission était faible.

96. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à accroître le champ des évaluations de l'action humanitaire afin qu'elles rendent compte des dépenses y afférentes, notamment en établissant des liens entre les programmes d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix. Le Directeur a confirmé que l'UNICEF s'efforçait de mener à bien les évaluations en cours, indiquant que les outils virtuels pouvaient permettre de progresser dans les secteurs difficiles d'accès. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a confirmé qu'il serait procédé à plusieurs évaluations dans des contextes humanitaires.

97. Prenant note de l'importance accordée par l'UNICEF à l'égalité des genres et au renforcement des capacités du personnel, le groupe de délégations a demandé que le prochain rapport sur la fonction d'évaluation fasse le point sur les formations dispensées et le pourcentage de personnel formé.

98. Une délégation a souhaité connaître les raisons du faible nombre d'études d'impact. Le Directeur a répondu que l'UNICEF avait procédé à quelques études de ce type et qu'il était prévu d'intensifier cette activité, notamment en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, qui disposait de davantage de moyens dans ce domaine. Le Directeur a également indiqué que l'impact était un des critères utilisés par l'ONU pour les évaluations en général. Il s'est félicité du soutien témoigné par les États Membres, précisant que l'UNICEF s'efforçait d'accroître ses capacités en matière d'étude d'impact, exercice qui nécessitait des compétences techniques bien

particulières. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a insisté sur le fait que les études d'impact étaient très utiles pour l'appréciation de la validité des théories du changement.

99. Faisant observer que le Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation était un instrument essentiel au renforcement des capacités d'évaluation, le groupe de délégations a engagé l'UNICEF à l'inscrire au budget intégré du Plan stratégique pour 2022-2025. La Directrice adjointe chargée des informations financières et de la gestion des subventions a confirmé que cela était le cas. Les délégations ont également engagé l'UNICEF à continuer de s'efforcer d'atteindre l'objectif de 1 % des dépenses de programmation consacrées à l'évaluation.

100. Le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF d'accélérer l'application des mesures correctives annoncées par l'administration, notamment au siège. En ce qui concerne les évaluations conjointes et celles menées à l'échelle du système, les délégations ont invité l'UNICEF à jouer un rôle moteur auprès des organismes des Nations Unies dans le développement des capacités d'évaluation au niveau des pays.

101. Plusieurs délégations ont en outre encouragé l'UNICEF à évaluer sa riposte à la pandémie de COVID-19 afin d'éclairer et de permettre une gestion adaptative des programmes et l'apprentissage institutionnel.

102. Une délégation a félicité l'UNICEF pour le lancement de la nouvelle plateforme numérique visant à rendre les connaissances issues des évaluations plus accessibles au personnel et déclaré qu'il devait redoubler d'efforts pour que ces connaissances soient davantage utilisées dans toute l'organisation.

103. La Directrice générale a indiqué que les évaluations, en particulier les évaluations en temps réel, étaient importantes en ce qu'elles permettaient à l'UNICEF de tirer des enseignements de ses pratiques et, partant, de suivre, sur le terrain, des approches plus adaptées propres à influencer sur les résultats.

Évaluation du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes et réponse de l'administration

104. La Présidente a présenté l'évaluation du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF ([E/ICEF/2020/14](#)) et la réponse de l'administration ([E/ICEF/2020/15](#)).

105. Le Directeur de l'évaluation a présenté l'évaluation. Le Directeur de la Division des programmes et la Conseillère principale chargée des questions de genre et de développement ont présenté la réponse de l'administration, qui a été suivie de l'exposé de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim sur les mesures prises pour faire de l'UNICEF un lieu de travail dans lequel la dimension de genre soit davantage prise en compte.

106. Plusieurs délégations ont remercié le Bureau de l'évaluation pour cette évaluation fondée sur des consultations qu'ils ont dit de grande qualité et très complète, ainsi que l'UNICEF pour la réponse ambitieuse de son administration.

107. Un groupe de délégations s'est félicité du caractère ambitieux de la politique d'égalité des genres et du plan d'action axé sur les obstacles structurels et les actions porteuses de transformations en cours d'élaboration à l'UNICEF, et s'est dit satisfait que celui-ci prévoie de renforcer l'apprentissage de l'égalité des genres sous l'angle des droits humains. Les délégations ont souligné la justesse du puissant message lancé par la Directrice générale sur la nécessité de tenir compte de ces questions dans le travail de l'UNICEF et d'allouer pour cela suffisamment de fonds. D'autres délégations ont demandé comment l'UNICEF allait répondre à la nécessité d'une nouvelle approche de l'intégration des questions de genre.

108. Le groupe a souligné que la nouvelle politique relative à l'égalité des genres et le plan d'action en la matière devaient contenir des orientations claires sur la lutte contre les obstacles structurels à l'éducation des filles, et ce d'autant plus qu'en raison de la pandémie, le risque était plus grand que celles-ci ne puissent suivre les cours et qu'elles soient victimes de violence de genre et d'un recul dans les services de santé et l'éducation sexuelle, ce qui pouvait être source de maternités précoces et de mariages forcés de mineurs. Les délégations ont demandé à l'UNICEF de redoubler d'efforts pour faire face à ces problèmes.

109. La Conseillère principale a indiqué que les travaux sur cette politique avaient commencé, sous la forme de notes de synthèse sur des questions majeures et d'un groupe consultatif spécial dont la formation était imminente.

110. Le groupe a souligné que plusieurs des recommandations issues de l'évaluation étaient urgentes et devaient être appliquées dans le cadre de l'ajustement qui découlerait de l'examen à mi-parcours. La Conseillère principale a confirmé que les mesures d'application étaient en cours, aux niveaux mondial, régional et national.

111. Le groupe de délégations a demandé s'il était prévu de faire participer les pays et les populations concernées à la révision et à la mise en œuvre du Plan d'action. La Conseillère principale a répondu qu'une telle participation était essentielle s'il l'on voulait définir une politique intelligente et efficace. Il était prévu de mettre en place des mécanismes de dialogue et de consultation adaptés à chaque contexte, au moyen d'outils tels que la plateforme U-Report, pour recueillir les avis des jeunes.

112. Une délégation a demandé si l'UNICEF veillerait activement à mettre explicitement l'accent sur les adolescents dans sa politique institutionnelle. La Conseillère principale a confirmé que l'UNICEF reverrait ses ambitions et ses objectifs à la hausse pour renforcer le soutien aux adolescentes, notamment sur les plans de la santé, de l'éducation et de l'amélioration des compétences.

113. Le groupe de délégations s'est félicité du projet d'inclure des indicateurs de référence pour l'égalité des genres dans l'action humanitaire et a insisté sur le fait qu'un équilibre devait être trouvé, dans la version révisée du Plan d'action, entre le domaine humanitaire et celui du développement. Une délégation a souhaité savoir quelles difficultés posait la prise en compte de l'égalité des genres dans les activités de base de l'UNICEF, notamment dans l'aide humanitaire, et s'il serait tenu compte des préoccupations des femmes et des filles dans les critères d'intégration et de programmation en fonction de l'analyse par genre dans les contextes du développement et de l'aide humanitaire. Les délégations ont demandé des informations au sujet des projets de l'UNICEF d'élargir l'utilisation de l'analyse rapide de genre aux cas d'urgence humanitaire soudaine et d'ajouter des indicateurs de qualité portant sur l'égalité des genres dans la version révisée des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. La Conseillère principale a indiqué que tous les programmes de pays avaient fait l'objet d'un examen axé sur l'égalité des genres et que l'UNICEF s'employait à mettre au point des outils similaires pour le cas des crises soudaines, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Elle a expliqué en détail que, en réponse à la pandémie, l'UNICEF avait élaboré des directives techniques pour que les questions de genre soient traitées en priorité, l'échange d'expériences soit favorisé et davantage de ressources soient consacrées à la réalisation d'évaluations en temps réel et d'études d'impact.

114. En ce qui concerne le renforcement des capacités du personnel, une délégation a demandé s'il était possible d'affecter davantage d'experts techniques expérimentés dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Après avoir relevé les efforts déployés pour renforcer les compétences spécialisées au niveau régional, une autre délégation a demandé pourquoi il n'en allait pas de même au niveau des pays,

soulignant qu'il était important de préserver les ressources de base pour les travaux sur le genre. Expliquant qu'il y avait peu d'experts des questions de genre, la Conseillère principale a indiqué que l'UNICEF s'efforçait de partager plus efficacement les compétences en la matière avec les autres organismes, notamment en participant à des initiatives de développement des capacités et à des formations, en détachant des fonctionnaires si nécessaire. L'UNICEF s'employait par ailleurs à déterminer pour quels secteurs il convenait de recruter des experts de ces questions, mesure la plus susceptible d'aider à l'analyse du problème et à l'élaboration de solutions appropriées. L'UNICEF contribuait également au renforcement des capacités du personnel chargé des programmes et aidait les bureaux de pays à se conformer aux orientations relatives aux effectifs alloués aux questions d'égalité des genres. Il comptait appuyer de plus en plus le recrutement et la gestion des talents d'experts des questions de genre au sein des équipes sectorielles afin que celles-ci disposent à la fois d'une expertise stratégique et d'une expertise sectorielle. La préservation des ressources de base était essentielle à la poursuite de ce travail.

115. Une délégation a demandé comment l'UNICEF veillerait à travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies pour améliorer les performances au niveau des pays. Soulignant que le partenariat avec le système des Nations Unies était essentiel, la Conseillère principale a indiqué que l'UNICEF s'appuyait sur les enseignements tirés de programmes tels que l'initiative Spotlight pour maximiser l'impact des activités et mettait en place davantage d'actions conjointes pour influencer les analyses communes de pays et les initiatives de développement des capacités.

116. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/12 (voir annexe).

G. Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021

117. Le Vice-Président du Conseil d'administration, S.E. M. João Genésio de Almeida, Représentant permanent adjoint du Brésil auprès des Nations Unies, a présenté le rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021 ([E/ICEF/2020/AB/L.5](#)) et les documents connexes.

118. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a présenté le rapport, puis le Contrôleur a présenté un exposé.

119. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour le rapport et les efforts déployés pour surmonter les difficultés de financement, tirer parti de l'innovation, maintenir l'enveloppe du budget institutionnel au montant approuvé et faire des économies tout en assurant la continuité de la mise en œuvre des programmes.

120. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la tendance inquiétante à la baisse des ressources ordinaires, insistant sur le fait qu'il était crucial que l'UNICEF dispose de ressources ordinaires stables, suffisantes et prévisibles pour pouvoir s'acquitter de son mandat, veiller à la mise en œuvre des programmes de pays et s'adapter rapidement aux nouvelles priorités et situations d'urgence. Elles ont invité l'organisation à étudier des moyens d'obtenir davantage de ressources de base. Une délégation a souhaité savoir quels effets à long terme la baisse des ressources ordinaires aurait sur l'exécution des programmes et la réalisation des objectifs stratégiques. Le Contrôleur a répondu que les ressources ordinaires permettaient à l'UNICEF de protéger sa structure de base et de remplir son mandat et non pas uniquement de financer l'exécution de projets. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné que l'essentiel des ressources ordinaires destinées aux programmes allaient aux pays les moins avancés et que, sans ces ressources,

l'UNICEF devrait se contenter de travailler dans les 50 à 60 pays qui recevaient la majeure partie des autres ressources, ce qui était contraire à son mandat universel. Les ressources ordinaires offraient à l'UNICEF la souplesse nécessaire pour aider les gouvernements dans les domaines des politiques, de la réforme sectorielle et du renforcement des capacités, tandis que les autres ressources étaient destinées à des projets. La baisse des ressources ordinaires aurait également des répercussions sur le rôle que jouait l'UNICEF dans l'établissement de normes mondiales en faveur des enfants et la production de données d'intérêt général. La Directrice générale a insisté sur le fait que l'UNICEF avait besoin de ressources ordinaires pour investir dans des domaines importants qui lui permettaient de se moderniser et de s'adapter, comme les technologies de l'information, grâce auxquelles il pouvait continuer de travailler malgré la pandémie. Elle a exprimé sa gratitude à ceux qui demandaient l'augmentation des ressources ordinaires, qui étaient essentielles au travail de l'UNICEF, en particulier dans les petits pays et pour faire face aux changements de situations.

121. Une délégation a déclaré que la franchise des analyses faites à l'occasion de l'examen à mi-parcours et dans le rapport sur l'action humanitaire favorisait le soutien à la mobilisation de ressources ordinaires.

122. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a souligné qu'il était essentiel d'investir davantage dans la collecte de fonds auprès du secteur privé pour obtenir davantage de ressources ordinaires, et déclaré qu'il serait heureux de réfléchir avec l'UNICEF à des moyens créatifs de mobiliser des capitaux d'investissement. Le Contrôleur a fait état de discussions en cours pour trouver des sources de financement durables. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a indiqué que l'UNICEF présenterait au Conseil d'administration, à sa prochaine session, d'autres moyens d'investir dans la collecte de fonds.

123. Certaines délégations ont souhaité en savoir davantage sur les ajustements apportés au budget, notamment la diminution des dépenses prévues au titre de l'efficacité du développement, et ont demandé comment l'UNICEF parerait au risque d'un financement insuffisant et réglerait la question de l'assurance de la qualité des programmes. Le Contrôleur a répondu que la diminution signalée tenait au fait que certains montants prévus pour 2018 n'avaient pas été dépensés, en partie parce que des postes n'avaient pas été pourvus, et qu'il ne s'agissait pas d'une réduction du budget. Le maintien du budget institutionnel était financé en partie au moyen des autres ressources, provenant du recouvrement des coûts, dont le montant avait augmenté. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a souligné que la diminution du montant alloué à l'efficacité du développement ne s'accompagnerait pas nécessairement d'une baisse de la qualité de l'exécution des programmes, car une bonne partie de l'assurance qualité se faisait au niveau des pays et était financée au titre des activités directement liées aux programmes. La Directrice générale a réaffirmé que l'UNICEF ne sacrifierait pas la qualité et a remercié les États Membres de leur diligence.

124. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a souligné l'intérêt d'investir davantage dans certains domaines d'activité pour accroître l'efficacité au fil du temps, notamment dans la technologie au service du développement, l'innovation et la culture institutionnelle.

125. Une délégation a demandé si le Fonds de roulement renouvelable impliquerait des infrastructures, du personnel, des bureaux ou des procédures particuliers. Le Contrôleur a répondu que l'UNICEF disposait déjà des capacités et des systèmes nécessaires dans le cadre de ses activités normales.

126. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/13 (voir annexe).

H. Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

127. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, la Directrice adjointe de la Division des partenariats publics a fait le point sur les mesures de réforme en cours à l'UNICEF.

128. Les délégations ont noté que l'organisation s'efforçait de mettre en œuvre la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris pendant la pandémie, qui, selon certaines, était une épreuve décisive pour la réforme.

129. Un groupe de délégations a demandé instamment à l'UNICEF d'accélérer la concrétisation de ses engagements au titre du pacte de financement, disant souhaiter qu'une discussion plus approfondie ait lieu lors de la préparation du nouveau plan stratégique. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a confirmé que l'UNICEF était toujours déterminé à s'occuper en priorité de la concrétisation de ses engagements. L'UNICEF avait décelé quatre premiers axes d'amélioration, visant la coopération au niveau des pays, les rapports annuels sur les résultats, les gains d'efficacité et la visibilité des donateurs. Le dialogue structuré sur le financement, qui serait présenté à la prochaine session du Conseil d'administration, permettrait de faire le point sur la mise en œuvre du pacte de financement.

130. Le groupe de délégations a souhaité savoir quelles actions innovantes l'UNICEF menait et de quelle manière il adapterait le Plan stratégique pour réduire les obstacles aux actions communes. La Directrice adjointe a indiqué que l'UNICEF travaillait principalement en partenariat et avait considérablement développé la programmation conjointe au niveau des pays, et qu'il était en train de mettre au point une stratégie à l'échelle de l'organisation pour les programmes communs et le financement commun.

131. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'enquête interne menée par l'UNICEF pour recueillir le point de vue de ses représentants sur la réforme en cours et des avis positifs reçus. L'UNICEF a été invité à continuer de mener de telles enquêtes, qui étaient utiles à la définition des stratégies et aidaient à trouver des solutions aux éventuelles difficultés. Une délégation a soulevé la question des réponses mitigées quant à l'efficacité de la réforme. La Directrice adjointe a répondu que seulement 5 %, environ, des personnes interrogées avaient exprimé un avis négatif et que les efforts se poursuivaient pour que tous les représentants de l'UNICEF soutiennent le processus de réforme.

132. Le groupe de délégations a exhorté les membres des équipes de pays des Nations Unies à améliorer la coopération, à viser l'unité d'action des Nations Unies sous la direction unique d'un coordonnateur résident et à aider ces coordonnateurs à tirer parti des connaissances et des compétences spécialisées des différents organismes. Les délégations se sont félicitées de la participation de l'UNICEF au Groupe des innovations institutionnelles. Elles ont en outre salué les nets progrès réalisés en matière d'évaluation et de notation mutuelles et les efforts déployés pour renforcer le vivier de coordinateurs résidents. L'UNICEF a été invité à continuer de financer le système des coordonnateurs résidents.

133. Ayant constaté que la coordination et l'information des coordonnateurs résidents qui concernant la mobilisation des ressources accusaient du retard, le groupe de délégations a invité les donateurs à continuer de soutenir les fonds de financement commun. La Directrice adjointe a indiqué que l'UNICEF utilisait le cadre de gestion et de responsabilité comme charte pour la mobilisation des ressources. Les

représentants échangeaient des informations avec les coordonnateurs résidents. Eux aussi avaient la capacité de mobiliser des ressources pour les programmes de l'UNICEF.

134. Le groupe de délégations a demandé instamment à l'UNICEF de veiller à ce que tous les membres des équipes de pays et des équipes régionales reçoivent les mêmes messages et la même aide pour faire cadrer les programmes de pays avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable correspondant.

135. La Directrice générale adjointe a confirmé que l'UNICEF faisait des points réguliers avec les équipes sur le terrain et réaffirmé que les programmes de pays de l'UNICEF étaient en totale adéquation avec les plans-cadres de coopération.

136. Félicitant l'UNICEF pour le lancement d'un nouveau portail expliquant pourquoi il fallait tenir compte des droits de l'enfant dans la réalisation des objectifs de développement durable, le groupe de délégations a invité l'UNICEF à continuer de renforcer son approche fondée sur les droits humains pour ce qui avait trait au principe de ne laisser personne de côté. Dans sa déclaration finale, la Directrice générale a mis l'accent sur l'importance de l'unité de pensée et d'action, faisant observer que l'UNICEF avait à cœur de contribuer à la réforme de l'ONU, et mis en avant la contribution de poids et sans équivalent qu'apportait l'organisation par les multiples travaux qu'elle menait dans le cadre de ses programmes humanitaires et de ses programmes de développement.

I. Exposé sur les efforts déployés par l'UNICEF pour assurer la durabilité environnementale de ses activités mondiales et sur ses cibles en la matière

137. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a décrit les mesures prises par l'UNICEF pour assurer la durabilité environnementale de ses activités mondiales.

138. Plusieurs délégations ont exprimé leurs sincères remerciements et se sont félicitées des mesures systématiques en cours.

139. Une délégation a souhaité savoir quelles étaient les difficultés rencontrées dans l'action entreprise pour rendre les contributions des partenaires de l'UNICEF plus écologiquement durable. Plusieurs délégations ont demandé ce qu'il en était de la coopération avec des entités des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), aux fins de l'apprentissage et de l'harmonisation des pratiques dans toute l'organisation. La Directrice a indiqué que l'UNICEF créait des opportunités et établissait des partenariats, et avait constaté une bonne coopération, notamment avec le PNUD, au sujet de l'élaboration de normes. Elle a souligné que l'UNICEF s'était associé à plus de 10 000 organisations de la société civile et qu'il entreprendrait des actions de renforcement des capacités. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné que l'UNICEF collaborerait à des actions communes tout en s'acquittant de ses propres missions dans ses domaines d'action. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a indiqué que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec le PNUE, dont il était membre du Groupe de la gestion de l'environnement, qui coordonnait et rationalisait les actions des différentes entités. Il serait également possible de gagner en éco-efficacité grâce au Groupe des innovations institutionnelles. La Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale a souligné le travail conjoint sur les questions climatiques entrepris au niveau régional par une coalition thématique dirigée par le PNUE. La Directrice générale a appelé à davantage de dépenses d'investissement, à répartir entre les entités des Nations Unies, afin d'améliorer

l'éco-efficacité des activités au niveau des pays. Elle a également souligné l'intérêt d'investir dans un fonds d'innovation qui aiderait l'UNICEF à soutenir l'innovation locale et mondiale et à faciliter la participation des jeunes. La Présidente a elle aussi appelé à davantage d'investissement dans ces domaines.

140. Il a été demandé à l'UNICEF si les exigences des donateurs concernant des questions telles que le rapport coût-efficacité ou les délais pourraient entrer en concurrence avec l'objectif de rendre les programmes plus écologiquement durable. La Directrice a réaffirmé que la généralisation de la prise en compte des changements climatiques dans les programmes demandait un travail normatif et de la sensibilisation, ce qui nécessitait des ressources ordinaires non préaffectées.

141. Relevant l'importance des mesures anticipatives et novatrices prises, une délégation a jugé encourageant que l'UNICEF élabore une nouvelle politique globale en matière de garanties environnementales et sociales. La délégation a souligné qu'il fallait étudier davantage le potentiel des pratiques et innovations locales et autochtones et demandé comment l'UNICEF allait améliorer son action de sensibilisation des populations locales à la gestion de l'environnement, notamment dans l'optique de renforcer les capacités à ce niveau. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a confirmé que l'UNICEF se pencherait sur la question lors de l'élaboration de sa stratégie, compte tenu notamment de sa forte présence sur le terrain.

142. Une délégation a demandé des informations sur les possibilités de favoriser la localisation des achats, afin de soutenir les économies locales. La Directrice de la Division de l'approvisionnement a confirmé que l'UNICEF s'attachait à promouvoir les achats locaux, soutenant ainsi la production locale de nombreux articles et fournitures essentiels. L'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec des organismes des Nations Unies pour élaborer des politiques communes en matière de pratiques d'achat durables, y compris la gestion des déchets.

143. La Présidente a conclu en soulignant l'importance de l'éco-efficacité et indiqué que le Conseil d'administration souhaitait être tenu informé des progrès sur cette question.

J. Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

144. Le Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF a exposé le travail effectué pour aider le personnel de l'UNICEF et relayer ses besoins à l'administration en temps réel, notamment dans le contexte de la pandémie. Il a souligné qu'en dépit du confinement décrété pendant cette période, le personnel du monde entier était resté dévoué à la cause des enfants, faisant face avec bonne volonté à l'alourdissement considérable de la charge de travail malgré une santé physique et mentale mise à rude épreuve. Il a indiqué que certains membres du personnel avaient contracté la COVID-19 et que certains étaient malheureusement décédés.

145. Il a insisté sur la relation de collaboration régulière qui s'était instaurée entre l'Association et l'administration et les ressources humaines de l'UNICEF et avait permis de prendre en compte les besoins et les préoccupations du personnel, en particulier ceux découlant de la pandémie, ce qui s'était traduit par l'établissement de lignes directrices sur le télétravail, la facilitation d'un soutien financier et des mesures d'aide au personnel en matière de santé, notamment de santé mentale. Il a relevé la volonté de s'engager sur la voie d'un changement de culture institutionnelle et de la tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de harcèlement et d'abus de pouvoir. Le sondage mondial du personnel était en cours d'élaboration.

146. Le Président a sollicité le soutien des États Membres pour demander à la Commission de la fonction publique internationale de revoir la manière dont elle déterminait la rémunération du personnel recruté sur le plan national. Il s'est joint à la Directrice générale pour condamner toutes les formes de racisme et de discrimination.

147. La Présidente du Conseil d'administration a exprimé la profonde gratitude du Conseil à l'ensemble du personnel de l'UNICEF pour son travail dévoué et son engagement. Plusieurs délégations se sont associées à ces remerciements. Elles se sont également félicitées des retours d'information fournis par le Président de l'Association mondiale du personnel, qu'elles ont invité à fournir de plus amples informations sur le changement de culture de travail à l'occasion de la prochaine session du Conseil d'administration.

148. Certaines délégations ont demandé à recevoir les résultats du sondage mondial du personnel, une fois qu'ils seraient disponibles. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a confirmé que le sondage serait présenté à la prochaine session du Conseil d'administration.

149. Une délégation a demandé un bilan des principaux résultats obtenus dans la lutte contre l'exploitation et le harcèlement sexuels au cours de l'année écoulée et sur les questions qui demandaient une plus grande attention de la part du Conseil d'administration. Soulignant qu'un étroit partenariat avait été établi avec la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle, le Président a déclaré que le personnel était davantage en mesure de faire connaître ses sentiments. De son côté, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a fait état d'une augmentation du recours à la médiation et des échanges d'idées sur les moyens de parvenir à des changements positifs. Elle a souligné que l'Association mondiale du personnel avait joué un rôle essentiel dans d'importantes initiatives en matière de culture institutionnelle, aidant également les bureaux de pays à se faire entendre. Elle a dit avoir observé un engagement à tous les niveaux dans ce domaine, qui restait une priorité institutionnelle.

K. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2020

150. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2020.

L. Adoption des projets de décision

151. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2020/8 à 2020/13 (voir annexe).

M. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration

152. La Directrice générale a annoncé qui étaient les lauréats du Prix du personnel de l'UNICEF pour 2020, qui récompense l'action du personnel dans le monde entier. Cinq équipes ont été distinguées : le bureau de pays du Bénin ; le bureau de pays du Burundi ; le bureau de pays du Mozambique ; le bureau de pays de l'État de Palestine ;

la collaboration entre le Centre mondial de services partagés et la Division des technologies de l'information et de la communication .

153. La Présidente s'est jointe à la Directrice générale pour féliciter les lauréats.

154. La Directrice générale a remercié les membres du Conseil d'administration et les membres de la direction de l'UNICEF pour avoir fait preuve de souplesse en s'adaptant au nouveau mode de réunion et a également remercié le Conseil de ses précieux conseils et orientations ainsi que de sa supervision des travaux de l'UNICEF.

155. La Directrice générale a réaffirmé que l'organisation avait à cœur de contribuer à la réforme de l'ONU et qu'elle était profondément attachée au principe de l'unité d'action dans le cadre des programmes humanitaires et des programmes de développement. Reconnaisante pour les commentaires et idées émis au sujet des mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19, elle a souligné la nécessité d'aider les pays à reconstruire en mieux, notamment en mettant l'accent sur la poursuite des vaccinations, l'initiative Apprendre sans limites, les réseaux de distribution d'eau et l'hygiène, la santé mentale et l'élargissement de la protection sociale. Elle a exhorté tous les gouvernements à donner la priorité à l'investissement dans l'éducation et à faire en sorte que l'enseignement à distance soit de qualité.

156. La Directrice générale a souligné l'utilité des débats qui avaient eu lieu, lesquels contribueraient à définir le Plan stratégique de l'organisation pour 2022-2025. Observant que la pandémie creusait les inégalités, elle a insisté sur la nécessité de bâtir des systèmes plus solides et plus résilients, en s'appuyant sur l'innovation et les partenariats.

157. Remerciant le Conseil d'administration pour son soutien au Plan d'action pour l'égalité des sexes, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF continuerait à rallier l'organisation autour des besoins des filles et des femmes partout dans le monde, qu'il s'agisse d'une place dans une salle de classe, de l'égalité des chances d'acquérir des compétences et une formation, des droits en matière de santé sexuelle et procréative, de la santé et de la nutrition maternelles, de l'élimination de la violence ou de l'expansion des travaux de l'UNICEF dans le domaine de l'aide aux adolescentes. Elle a souligné que l'esprit de collaboration interinstitutionnelle qui se manifestait depuis le début de la pandémie semblait être le même que celui dont étaient animées les parties prenantes des programmes de pays de l'Éthiopie et de l'Afrique du Sud.

158. Revenant sur l'impact économique de la pandémie, la Directrice générale a réitéré l'appel à mettre fin à la baisse des ressources, en particulier des ressources ordinaires.

159. Soulignant que la barre des 1 000 nominations avait été franchie dans le cadre de l'initiative Humans of UNICEF, la Directrice générale a conclu en remerciant le Conseil d'administration pour son soutien à la démarche de changement de culture institutionnelle. Elle a invité les participants à réfléchir au concept « pour chaque enfant, un champion » et à réinventer ensemble un monde pour tous les enfants.

160. La Présidente du Conseil d'administration a remercié les participants pour cette session extraordinaire et réussie, la première à se tenir virtuellement. Elle a salué les efforts du secrétariat du Conseil d'administration, des facilitateurs et des experts, qui ont permis au Conseil d'adopter six décisions et de continuer à assurer sa fonction de contrôle malgré les difficultés et les contraintes.

161. La Présidente a salué les efforts faits par l'UNICEF pour poursuivre ses travaux et faire face à la pandémie avec inventivité et détermination. Elle a convenu de la nécessité d'un suivi constant de la situation et de son impact, soulignant l'importance

d'une collaboration interinstitutionnelle efficace pour soutenir les gouvernements nationaux.

162. Reprenant les quatre facteurs d'égalisation présentés par la Directrice générale, la Présidente s'est félicitée de l'intention de l'UNICEF d'aider les gouvernements à reconstruire en mieux d'une manière plus équitable, plus inclusive et plus écologique, en mettant l'accent sur l'innovation, l'efficacité et l'optimisation des ressources.

163. Remerciant les orateurs invités, la Présidente a fait observer que les exposés thématiques au sujet des programmes de pays avaient mis en évidence la fonction vitale de la protection sociale et des travaux menés par l'UNICEF pour soutenir les gouvernements dans ce domaine.

164. La Présidente a souligné les progrès réalisés concernant le Plan d'action pour l'égalité des sexes ainsi que les défis qui restaient à relever, avant de revenir sur la détermination de l'organisation à lutter contre la violence de genre, à titre prioritaire, dans le cadre de l'action humanitaire.

165. Revenant également sur la baisse des ressources ordinaires et la nécessité d'un financement à plus long terme qui facilite la planification des programmes humanitaires et des programmes de développement, la Présidente a demandé aux pays de continuer d'accorder leur soutien financier à l'organisation.

166. La Présidente a conclu en remerciant la Directrice générale pour sa direction énergique, ainsi que l'équipe dirigeante et les membres du Bureau pour leur appui. Elle a remercié tout particulièrement les membres du personnel de l'UNICEF dans le monde entier, qui sont le cœur de l'organisation.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2020

2020/8

Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019, ainsi que du projet de cadre de résultats révisé pour le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur l'application du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; du rapport sur la mise en œuvre du chapitre commun aux plans stratégiques pour 2018-2021 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; des enseignements tirés ; du compendium des données et du tableau de bord des résultats, et décide de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

2. *Prend note avec satisfaction* de la riposte de l'UNICEF à la COVID-19 dans le prolongement des mesures prises par le système des Nations Unies, et demande au Fonds de faire le point sur ses travaux et sa contribution à l'action menée par le système aux niveaux mondial, régional et national pour faire face aux conséquences de la pandémie sur les enfants, ainsi que sur ses opérations et ses activités de programme, à compter de la deuxième session ordinaire de 2020 ;

3. *Demande* à l'UNICEF de veiller à la réalisation des objectifs du Plan stratégique pour 2018-2021 dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, et de continuer à œuvrer dans le cadre d'une réponse internationale coordonnée, en s'attachant à aider les pays de programme à reconstruire en mieux tout en intégrant des politiques écologiquement durables dans ses activités opérationnelles, sans faire de laissés-pour-compte ;

4. *Prend note* des résultats obtenus à mi-parcours et demande à l'UNICEF d'accélérer ses efforts, tout en reconnaissant que l'impact de la COVID-19 sur l'exécution de la deuxième moitié du Plan stratégique pour 2018-2021 est inconnu ;

5. *Note* que l'UNICEF a pour priorité d'accélérer l'intégration des mesures relatives au changement climatique et lui demande de lui rendre compte, dans le rapport annuel de la Directrice générale, de ses objectifs opérationnels et en matière de programmation, de l'action menée et des résultats obtenus correspondants, notamment grâce aux garanties environnementales et sociales, pour faire concorder ses programmes et ses opérations avec la résilience aux changements climatiques et le développement à faible intensité de carbone, comme énoncé dans le cadre de résultats révisé du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ;

6. *Prend note avec satisfaction* de l'engagement clair et actif de l'UNICEF à instaurer une culture de travail positive en réponse au rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de

harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail et de l'ajout au Plan stratégique du cinquième « facteur » organisationnel, relatif à la culture institutionnelle, pour systématiser l'application du principe de responsabilité ;

7. *Exhorte* l'UNICEF à mieux progresser quant aux produits partiellement réalisés du Plan stratégique pour 2018-2021, notamment dans les domaines de l'éducation, du VIH/sida et de la pauvreté touchant les enfants, et lui demande d'analyser et d'évaluer les objectifs fixés s'agissant des produits du Plan stratégique pour 2018-2021, en particulier ceux qui ont été systématiquement sous-réalisés ou au contraire dépassés, et de lui présenter ses conclusions dans le cadre de la consultation sur le Plan stratégique pour 2022-2025, en faisant notamment la part des difficultés liées aux stratégies existantes afin de refléter les stratégies nouvelles et révisées pour obtenir les produits énoncés dans le Plan stratégique ;

8. *Demande* à l'UNICEF de tenir compte des enseignements tirés des deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021, ainsi que de ses plans stratégiques précédents ;

9. *Prend note avec satisfaction* de la ligne de conduite proposée dans l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021, demande à l'UNICEF d'entamer rapidement les préparatifs du Plan stratégique pour 2022-2025, en totale concertation avec lui, en tenant compte des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, du rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et des résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2020, et lui demande également d'assurer un processus participatif et opportun pour l'élaboration du Plan stratégique pour 2022-2025, en prévoyant suffisamment de temps pour que tous les États Membres puissent se consulter et donner leur avis sur les versions provisoires du Plan stratégique, et de présenter un calendrier indicatif à la deuxième session ordinaire de 2020 ;

10. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNICEF dans la réalisation des produits du Plan stratégique pour 2018-2021 et encourage le Fonds à accélérer encore les progrès concernant les engagements et les mandats convenus dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment le pacte de financement et les résolutions de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pendant le reste de la période couverte par le Plan stratégique pour 2018-2021 ;

11. *Prend note avec satisfaction* de l'engagement de l'UNICEF en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et encourage le Fonds à continuer de travailler en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et au sein des équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les parties prenantes concernées et d'autres partenaires de développement, afin d'appuyer les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable grâce au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

12. *Demande* à l'UNICEF d'accélérer ses efforts pour mettre en œuvre le chapitre commun, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, notamment en élaborant le cadre de suivi nécessaire dans les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources respectifs de leurs plans stratégiques actuels, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, comme prévu dans la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, et demande également à

l'UNICEF de lui présenter un bilan conjoint des progrès accomplis lors de la deuxième session ordinaire de 2020 ;

13. *Note* que l'UNICEF doit accélérer la concrétisation de ses engagements au titre du pacte de financement, fixée à 2021 pour beaucoup d'entre eux, et lui demande de continuer à présenter un compte rendu écrit et à tenir des réunions d'information informelles dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, avant la deuxième session ordinaire de 2020, sur la manière dont les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021 sont liés à la mise en œuvre effective du pacte de financement pendant le reste de la période couverte par le Plan stratégique pour 2018-2021.

Session annuelle
2 juillet 2020

2020/9

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF et se félicite des efforts décrits et des mesures prévues pour améliorer la qualité et la portée de l'action humanitaire de l'UNICEF, notamment en faisant fond sur les enseignements tirés de l'expérience qui sont présentés dans l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ;

2. *Prend également note avec satisfaction* de l'attention accrue que l'UNICEF porte aux enfants les plus vulnérables dans le cadre de l'intervention humanitaire, et demande au Fonds de rendre compte, dans son rapport annuel sur l'action humanitaire, de ses activités à cet égard, ainsi que de la prise en compte des besoins particuliers des filles et des garçons et de la promotion de l'égalité des genres dans le cadre de cette action, comme il est indiqué dans son Plan stratégique pour 2018-2021 ;

3. *Encourage* l'UNICEF à redoubler d'efforts pour offrir un enseignement de qualité dans les situations d'urgence humanitaire, compte tenu de l'actuelle crise de l'apprentissage, notamment en recourant à des innovations et à des technologies.

Session annuelle
2 juillet 2020

2020/10

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Éthiopie et l'Afrique du Sud ([E/ICEF/2020/P/L.7](#) et [E/ICEF/2020/P/L.8](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 6 au 24 avril 2020, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets

indicatifs globaux, pour l'Éthiopie et l'Afrique du Sud ([E/ICEF/2020/P/L.7](#) et [E/ICEF/2020/P/L.8](#)).

*Session annuelle
1^{er} juillet 2020*

2020/11
Prorogations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la première prorogation pour un an du programme de pays pour l'Algérie et de la première prorogation pour deux mois du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, lesquelles ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2020/P/L.9](#) ;

2. *Approuve* la prorogation pour trois mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui fait suite à deux prorogations d'un an et à une prorogation de neuf mois, tel que présenté dans le tableau 2 dudit document.

*Session annuelle
2 juillet 2020*

2020/12
Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents ci-après, qui lui ont été présentés à la session annuelle de 2020 :

a) Rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2020/12](#)) et réponse de l'administration ([E/ICEF/2020/13](#)) ;

b) Évaluation du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF, résumé ([E/ICEF/2020/14](#)) et réponse de l'administration ([E/ICEF/2020/15](#)) ;

2. *Prend également note* de l'augmentation des dépenses globales consacrées à l'évaluation, qui se sont établies à 0,86 % du total des dépenses au titre des programmes en 2019 ;

3. *Note avec préoccupation* qu'il existe des écarts considérables entre régions en matière de dépenses, demande à l'UNICEF de faire en sorte que le nombre d'évaluations présentées chaque année par les bureaux de pays augmente dans les régions où le taux de soumission est comparativement faible, rappelle ses décisions 2018/10 et 2019/14 et demande à l'UNICEF d'accélérer l'action entreprise pour atteindre l'objectif de 1 % d'ici à la fin de 2020, sans pour autant transiger sur la qualité des évaluations ;

4. *Prend note* du retard enregistré dans l'application des mesures correctives annoncées par l'administration à l'issue des évaluations, notamment au siège, et demande à l'UNICEF d'accélérer l'application de ces mesures dans toutes les régions ;

5. *Encourage* l'UNICEF à continuer de renforcer les capacités d'évaluation aux niveaux régional et national ;

6. *Prend note* de l'importance du Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation au regard du développement des capacités et de la gestion

décentralisée dans ce domaine, et encourage l'UNICEF à inscrire cet instrument au budget intégré de son prochain plan stratégique afin de garantir, parallèlement à l'allocation d'autres ressources, le financement continu de la fonction d'évaluation ;

7. *Constate* les difficultés sans précédent que pose la pandémie de COVID-19 et encourage l'UNICEF à faire exécuter différents travaux d'évaluation qui permettront de mettre en évidence les retombées de la COVID-19 sur la réalisation de ses programmes et d'assurer une gestion adaptative des programmes et un apprentissage institutionnel ;

8. *Prend acte* des conclusions auxquelles sont parvenus les bureaux de l'évaluation de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre de leur étude d'évaluabilité du chapitre commun, et demande à l'administration d'élaborer, en consultation avec les bureaux indépendants d'évaluation, un mécanisme de suivi adéquat au sein du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources inscrit dans l'actuel plan stratégique de chacune de ces entités, conformément aux recommandations figurant dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun en date du 30 mars 2020 ;

9. *Se félicite* de la réponse que l'administration de l'UNICEF a apportée à l'évaluation du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF et constate avec satisfaction que le Fonds est résolu à accroître l'application du principe de responsabilité et à prendre davantage en compte les questions de genre à l'échelle de l'organisation afin d'améliorer son bilan en matière d'égalité des genres ;

10. *Demande* à l'UNICEF de lui faire rapport, à la session annuelle de 2021, dans le cadre des mécanismes de communication de l'information existants, sur les efforts soutenus consentis par l'organisation pour renforcer ses compétences liées aux questions de genre au niveau des pays ;

11. *Note avec satisfaction* que l'UNICEF est déterminé à transformer la démarche de programmation en matière d'égalité des genres, conformément à son mandat et en collaboration avec les autorités nationales.

*Session annuelle
2 juillet 2020*

2020/13

Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021, effectué en réponse à la demande qu'il a formulée dans sa décision 2017/14 ;

2. *Approuve* le plan de ressources intégré révisé, qui servira de cadre financier au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et a été établi sur la base des prévisions relatives aux ressources disponibles, à leur utilisation et aux fonds de roulement nécessaires pour couvrir les besoins de trésorerie ;

3. *Note et approuve* les propositions formulées par l'UNICEF concernant les budgets suivants :

a) Pour le Programme mondial et régional, une augmentation de 220,0 millions de dollars à 243,5 millions de dollars du budget financé au moyen des

ressources ordinaires, si les ressources disponibles le permettent, et le relèvement de 810,2 millions de dollars à 930,1 millions de dollars du plafond de financement par les autres ressources, sous réserve que les contributions à ces ressources aient été reçues, pour la période 2018-2021 ;

b) L'ouverture d'un crédit de 2,3 milliards de dollars au titre du budget institutionnel de la période 2018-2021, qui servira à financer l'exécution des activités menées dans les domaines de l'efficacité du développement, la coordination des initiatives de développement des Nations Unies et de la gestion ainsi que les investissements consentis dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, et note que ce budget sera financé par les ressources ordinaires à hauteur de 1,0 milliard de dollars et par les autres ressources, à hauteur de 1,3 milliard de dollars provenant du recouvrement des coûts ;

c) Le fait qu'en sus des crédits ouverts d'un montant de 2,3 milliards de dollars, les rubriques Efficacité du développement et Coordination des initiatives de développement des Nations Unies pour le développement du budget institutionnel soient financées à hauteur de 134,0 millions de dollars au moyen des autres ressources, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues ;

4. *Note* que, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, les ressources seront employées pour :

a) Couvrir les montants demandés dans les conditions prévues par le Règlement financier et règles de gestion financières de l'UNICEF pour rembourser les coûts liés à la gestion par celui-ci de comptes spéciaux ouverts pour d'autres parties, notamment l'administration des services d'achats et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ;

b) Financer la collecte de fonds dans le secteur privé, pour laquelle un budget lui sera présenté pour examen et approbation chaque année à sa première session ordinaire ;

5. *Prie* la Directrice générale de :

a) Fournir des informations financières effectives selon la présentation du plan de ressources intégré et d'évaluer les résultats au regard du budget intégré dans les rapports annuels qu'elle lui présentera ;

b) Lui soumettre pour examen un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa deuxième session ordinaire, après examen des prévisions financières sur lesquelles il repose ;

6. *Prie* l'UNICEF d'inclure des informations sur les déséquilibres entre les domaines de programme et les domaines de réalisations ainsi que les groupes d'objectifs dans les rapports qu'il établit actuellement en prévision des dialogues structurés sur le financement qui se tiendront lors de la deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration ;

7. *Prend note* des informations qui lui ont été présentées concernant l'application effective de la méthode révisée de recouvrement des coûts ;

8. *Reconduit* l'autorisation donnée à la Directrice générale de créer, selon les besoins, des postes de direction supplémentaires à financer sur les ressources du budget institutionnel approuvé pour la période et prie la Directrice générale d'indiquer, dans les rapports annuels qu'elle lui présentera, le nombre de postes ainsi créés chaque année ;

9. *Note* qu'un Fonds de roulement renouvelable a été créé au sein du compte des ressources ordinaires et qu'il sera abondé selon un dispositif interne à ce compte au moyen d'une partie du produit des placements ;

10. *Approuve* le fait que la Directrice exécutive, avec l'avis du Contrôleur, puisse avancer des fonds issus du Fonds de roulement renouvelable à des bureaux et divisions aux fins de la mise en œuvre des programmes de pays, afin d'assurer la continuité du financement des projets selon les paramètres établis en matière de gestion des risques, à condition que ces fonds soient remboursés pendant la période budgétaire ;

11. *Prie* l'UNICEF de lui faire rapport chaque année sur la situation du Fonds de roulement renouvelable dans le document intitulé « Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées », qui lui est présenté à sa deuxième session ordinaire ;

12. *Prie également* l'UNICEF de lui présenter les directives opérationnelles relatives au fonds lors de sa deuxième session ordinaire de 2020 ;

13. *Prie en outre* l'UNICEF de veiller à ce que le fonds soit géré de manière efficace et transparente en s'inspirant des meilleures pratiques de dispositifs similaires ; à ce que les avances prélevées sur le fonds ne soient accordées que lorsqu'il existe une forte probabilité de remboursement par les donateurs, conformément à la pratique actuelle ; et à ce que le fonds ne contribue pas à une nouvelle augmentation des autres ressources au détriment des ressources ordinaires ;

14. *Prie* l'UNICEF d'examiner, lors de la première deuxième session ordinaire suivant la première année complète d'activité du fonds, dans quelle mesure celui-ci fonctionne comme prévu et si la création du fonds a des conséquences négatives imprévues ;

15. *Prie également* l'UNICEF d'intégrer dans le dialogue sur le financement structuré lors de la deuxième session ordinaire de 2020, en synchronisation avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), des informations actualisées sur l'incidence de la COVID-19 sur les flux de financement de l'UNICEF en termes de volume et de qualité pour ce qui est de la portée et de l'orientation thématique de l'affectation des fonds, en tenant compte du pacte de financement ;

16. *Note avec satisfaction* les gains d'efficacité et l'augmentation relative du budget relatif aux programmes, tout en relevant la nécessité de continuer à assurer une programmation de la plus haute qualité et en demandant à l'UNICEF de garantir des investissements adéquats en faveur des activités correspondantes axées sur l'efficacité du développement.

Session annuelle
2 juillet 2020